

LE BLEUET



Avril 2009
Volume 32

DANS CE NUMÉRO :

Mot du président	1
Mot du directeur général	2
Assemblées générales annuelles du SPBQ	2
Sondage - Entreprise en démarrage - Bourdons	2
Pratique de l'agriculture et sentier VHR	3
www.spbq.ca	3
Capsule juridique	4
Voyage	5

Vive le printemps!!!

C'est le printemps. Deux gars sur un banc discutent :

- Regarde c'est superbe. Tout sort de terre, tout revit.*
- Dis pas de conneries, j'ai enterré ma belle-mère cette semaine...*

MOT DU PRÉSIDENT

Depuis toujours, les saisons se succèdent et chaque printemps nouveau ressemble à une vie nouvelle, à une résurrection de la nature.

La production de bleuets n'échappe ni à cette fièvre ni à sa passion, en élaborant des projets nouveaux, en reprenant le collier, en regardant en avant, en voyant déjà la promesse d'une récolte belle et bonne.

C'est dans cet esprit de fierté et de confiance que je vous souhaite, à chacun de vous, une merveilleuse saison.

Bon été à tous et au plaisir de se rencontrer à vos assemblées générales annuelles du 25 avril prochain.

Gérard Baril

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers producteurs, chères productrices,

Je commence par une question. J'espère que vous avez apprécié la Journée Bleuets qui s'est tenue le 28 mars dernier ? Vous étiez au nombre de 325 à vous inscrire ! Le comité organisateur en est très heureux et vous remercie de votre présence. Ce comité tiendra une rencontre prochainement pour évaluer cette journée afin de mieux se positionner pour l'an prochain.

Comme chaque année, auront lieu les assemblées générales annuelles du SPBQ qui se tiendront le 25 avril prochain à l'Hôtel du Jardin de St-Félicien, à compter de 9 h 30. En mon nom et au nom de votre conseil d'administration, nous espérons vous y recevoir. C'est pour vous l'occasion d'être informés sur les différents dossiers vous concernant ayant eu cours en 2008. Également, nous désirons en cette journée, connaître et échanger vos priorités pour 2009.

Je suis conscient qu'il existe certains enjeux dans notre production comme dans tout autre secteur d'activités. L'un d'eux, qui vous préoccupe, est certainement le prix que vous recevrez d'ici août prochain en tant que paiement final pour la récolte 2008. De plus, quelle sera la prochaine récolte et la tendance du prix pour 2009 ? Heureusement, l'une des caractéristiques importantes de notre production est que le bleuets sauvage demande peu d'applications de pesticides en bleuetsière et aucune application en milieu forestier comparativement à d'autres productions fruitières. Ceci est un avantage dont tous et chacun, producteurs en bleuetsière ou cueilleurs en forêt, doit considérer afin que le bleuets sauvage reste « tendance » pour les consommateurs. Gardons cet avantage concurrentiel !

Daniel Simard

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DU SPBQ

Lors de cette journée, vous aurez la possibilité de prendre le repas du midi sur place. Le Syndicat devant confirmer à l'hôtelier le nombre de personnes qui désirent prendre le repas sur place, nous vous demandons de bien vouloir confirmer votre présence avant le 23 avril 2009, aux numéros suivants : **(418) 276-6336 ou 1-888-788-0760**. Noter qu'à votre arrivée, au moment de l'inscription, vous devrez payer la somme requise de **15,00 \$** qui inclut le pourboire et les taxes.

SONDAGE - ENTREPRISE EN DÉMARRAGE - BOURDONS

Une entreprise mettant au point un bourdon local avec service personnalisé vous demande de bien vouloir compléter une étude de marché et la retourner dans l'enveloppe ci-jointe. Vous trouverez cette étude en annexe.

PRATIQUE DE L'AGRICULTURE ET SENTIERS VHR

Voici un article tiré de l'UPA Flash, édition mars 2009.

Depuis toujours, les producteurs agricoles et forestiers acceptent d'accorder gracieusement un accès à leurs propriétés aux utilisateurs de VHR (motoneige et quad). Ceci afin de permettre la pratique de ces activités sur le territoire régional.

En 2006, la ministre des Transports du Québec a confié aux conférences régionales des élus le mandat de mettre en place un réseau de sentiers durables pour l'ensemble des régions du Québec. La Fédération de l'UPA siège à la Table régionale sur les VHR afin de véhiculer le point de vue agricole auprès des autres intervenants régionaux.

Voici les positions défendues à la Table régionale des VHR pour les producteurs agricoles :

- Les producteurs sont les seuls à pouvoir accorder un droit de passage sur leurs terres par le biais d'une entente écrite et signée annuellement par le propriétaire;
- Nous suggérons la signature d'un droit de passage d'une année, renouvelable par le propriétaire. Le contrat de droit de passage doit spécifier chacune des modalités prévues pour l'utilisation de la propriété;
- Les tracés ne doivent pas être intégrés au schéma d'aménagement de la MRC afin de ne pas induire une certaine permanence aux sentiers sur terre privée;
- Les couvertures d'assurance du producteur et du club doivent être clairement établies. Le producteur doit s'assurer d'avoir une couverture d'assurance responsabilité adéquate en cas d'accident en dehors de la piste consentie;
- Le producteur devrait recevoir une compensation pour des dommages réels et quantifiables causés par le passage de VHR;
- Les secteurs sensibles à la propagation d'insectes ravageurs devraient être écartés des sites potentiels au passage des VHR;
- Une campagne de sensibilisation devrait être élaborée afin d'informer les utilisateurs qu'un privilège leur est accordé et qu'ils sont sur des terres privées;
- Des mesures adéquates devraient être prises pour les adeptes délinquants des activités de VHR.

Pour plus d'informations sur ce dossier, contacter Robert Savard au 418-542-2032, poste 232 ou au 1-800-463-9176.

WWW.SPBQ.CA

Mallette fut mandaté par le SPBQ pour concevoir un guide de déclarations de revenus des cueilleurs en bleuetières et en coopératives. Nous vous invitons à consulter ce guide sur notre site web. Pour ceux n'ayant pas d'accès Internet, vous pourrez vous procurer ce guide à nos bureaux. Voyez aussi sur notre site, nos dernières revues de presse faisant la promotion du bleuët !



CAPSULE JURIDIQUE

LA CONVENTION ENTRE ACTIONNAIRES : UN OUTIL ESSENTIEL

Lorsqu'il y a plus d'un actionnaire dans une entreprise, il est fortement recommandé que ceux-ci s'entendent sur les termes d'une convention entre actionnaires. Cette convention a pour but d'établir la nature et l'étendue de la participation des actionnaires à l'opération, à l'administration et au financement de la compagnie. Il s'agit d'un outil privilégié pour se prémunir contre les conflits éventuels ou solutionner ceux qui surviennent entre les différents actionnaires, permettant ainsi d'assurer la pérennité de l'entreprise. La convention peut porter sur différents aspects tels le vote des actionnaires, la gestion de la compagnie et le transfert des actions. Voici quelques clauses fréquemment rencontrées :

- **Les clauses de vote**
Elles consistent à prévoir les modalités d'élection des administrateurs ainsi que la nécessité d'un vote par une majorité spéciale dans certaines situations.
- **Les clauses de gestion**
Elles déterminent les nouvelles contributions de chaque actionnaire, le droit à l'information financière, le partage des revenus, le remboursement des dépenses et la répartition des tâches entre les actionnaires.
- **Les clauses de transferts**
Ces clauses, nommées « clauses d'achat-vente », sont usuelles dans les conventions entre actionnaires. Elles établissent le sort réservé aux actions d'un actionnaire lors de la survenance de circonstances préétablies dans la convention. Les clauses d'achat-vente sont souvent accompagnées de clauses prévoyant des méthodes d'évaluation des actions et les modalités de paiement. Nous pouvons également retrouver des obligations relatives au respect de la confidentialité des informations ainsi qu'un engagement de non-concurrence.

En plus des clauses mentionnées ci-dessus, plusieurs clauses supplémentaires peuvent être incluses dans les conventions entre actionnaires en fonction des besoins et des particularités propres à chaque situation. Ce type de convention constitue une entente primordiale lorsque deux ou plusieurs personnes s'associent pour exploiter une entreprise. Voilà pourquoi elle doit être élaborée avec le plus grand soin. Beaucoup de litiges entre actionnaires auraient pu être évités si une convention entre actionnaires adéquatement rédigée avait été signée par les actionnaires afin de régir leurs relations d'affaires.

Caroline Côté, avocate
caroline.cote@clcw.ca

Martine Tremblay, avocate
martine.tremblay@clcw.ca

Cain Lamarre Casgrain Wells
100, rue Saint-Joseph Sud, bureau 03
Alma (Québec) G8B 7A6 ■ 418 669-4580

www.clcw.ca

Montréal • Québec • Saguenay • Sherbrooke • Rimouski • Sept-Îles • Val-d'Or
Alma • Saint-Georges • Amos • Roberval • Saint-Félicien • Plessisville • Amqui

C'EST LE TEMPS DE VOIR CE QUI SE FAIT DE BON AU PAYS !

Découvrez un peu de nouveauté

**Du 13 au 16
juillet 2009**

avec le Voyage du Club Conseil Bleuets
et du Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec



*« Venez découvrir les bleuetières de
la Nouvelle-Écosse et de
l'Île-du-Prince-Édouard. »*

**Pour nous permettre de bien planifier ce voyage,
vous devez nous confirmer votre présence avant le 30 avril prochain,
au 418-276-6336 ou au 418-239-0080, poste 0.**

**Par la suite, nous pourrions vous transmettre les coûts
de transport (autobus) et d'hébergement.**

Au plaisir de voyager en votre compagnie !

Une entreprise en démarrage travaille à mettre au point un **bourdon local** avec un service conseil personnalisé.
Afin de compléter une étude de marché,
votre opinion serait très appréciée.

1- Quel est votre degré de connaissance au sujet de :

- La pollinisation en général Très Assez Peu Pas
- Les différents pollinisateurs Très Assez Peu Pas
- L'efficacité des pollinisateurs Très Assez Peu Pas
- Vos rendements Très Assez Peu Pas

2- Quels moyens d'information utilisez-vous pour élargir vos connaissances?

- Fournisseurs de pollinisateurs
- Internet
- Chercheurs (agronomes)
- Réseaux de contacts (ex. : amis, parents, autres producteurs)
- Autres _____

3- À quel pourcentage utilisez-vous ces pollinisateurs et quel a été votre degré de satisfaction pour chacun d'eux ?

% **Bourdon**

Très satisfait Satisfait Peu satisfait Pas satisfait

% **Abeille**

Très satisfait Satisfait Peu satisfait Pas satisfait

% **Mégachile**

Très satisfait Satisfait Peu satisfait Pas satisfait

Si vous n'avez pas utilisé le bourdon, quelles ont été les raisons?

4- Spécifiez, par ordre d'importance, vos critères d'achat pour la pollinisation.

Ex : 3-2-1-4

- 1- Service conseil personnalisé
- 2- Prix
- 3- Meilleur rendement de la récolte
- 4- Garantie (service après vente)

Réponse : _____

5- Si un service personnalisé local vous était offert, seriez-vous **plus** intéressé par le bourdon?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

6- a- Quel est le budget alloué à votre pollinisation par année ?

- 1) Moins de 5,000 \$ 4) 30,000 \$ à 70,000 \$
- 2) 5,000 \$ à 10,000 \$ 5) 100,000 \$ et +
- 3) 10,000 \$ à 30,000 \$

b- Quel est le budget alloué au bourdon uniquement par année ?

- 1) Moins de 5,000 \$ 4) 30,000 \$ à 70,000 \$
- 2) 5,000 \$ à 10,000 \$ 5) 100,000 \$ et +
- 3) 10,000 \$ à 30,000 \$

7- Combien d'acres **en production** possédez-vous ?

- 1 à 50 50 à 100 100 à 200 200 et plus

Courriel : lesbourdonsdulac@hotmail.com

Merci pour votre participation !



NOUVEAU --- NOUVEAU --- NOUVEAU

POUR VOS BLEUETIÈRES

CENTRE MULTI-SERVICES AGRICOLE de Dolbeau-Mistassini

Prenez note que depuis quelque temps, l'entreprise est dépositaire exclusif des équipements JR TARDIF INC.

Nous possédons un éventail de produits servant à l'aménagement et à l'entretien de vos bleuétières, qu'elles soient au stade de l'aménagement ou de la production.

Les équipements sont adaptés à la topographie de vos terrains, soit des modèles d'une à trois sections avec largeur variable. Les coupeaux développés par JR Tardif sont spécialement conçus pour réaliser la meilleure taille du bleuétier.

Prenez note que les pièces nécessaires seront disponibles dans notre région, donc fini les attentes pendant la période des travaux.

Le CENTRE MULTI-SERVICES AGRICOLE DE DOLBEAU-MISTASSINI possède une expertise dans la production du bleuét, soyez assuré d'un service professionnel.

De plus, nous sommes également fournisseur de mégachiles pour **pollinisation à forfait**. Donc pour votre planification à venir, contactez-nous, il nous fera plaisir de vous servir.

Comment nous contacter :

391, rue De Quen Dolbeau-Mistassini, Qc G8L 5W3

Gilles Savard : 418-671-1360 cellulaire
418-276-1420 bureau

Gérald Savard : 418-630-6649 cellulaire